

N° de Dossier : ABI

En Euro

CABINET MENEZ 19 rue de Milan 75009 PARIS-09

Copie certifiée sur l'honneur
conforme à l'original, le 30 juin 2024

SARL A.B.I. CONSEIL

5 rue Désiré Ruggieri
75018 PARIS-18

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	89046883800010			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le	
		31/12/23		Régime simplifié d'imposition	
				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL A.B.I. CONSEIL 5 rue Désiré Ruggieri 75018 PARIS-18					
SIRET 8 9 0 4 6 8 8 3 8 0 0 0 1 0				Mél :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées		Activités spécialisées, scientifiques et			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		30 826	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom / Adresse					
État de résidence					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e	
										f	
										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1				2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
							0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
						MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLT réalisée au cours de l'exercice					
						MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONs (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise		SARL A.B.I. CONSEIL										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		5 rue Désiré Ruggieri 75018 PARIS-18															
SIRET		8 9 0 4 6 8 8 3 8 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	6 532	030	1 726	4 806										
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	6 532	048	1 726	4 806										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	59 600	070		59 600										
		Autres* (3)	072	1 164	074		1 164										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	362 686	086		362 686										
	Charges constatées d'avance*		092	343	094		343										
Total II		096	423 793	098		423 793											
Total général (I + II)		110	430 325	112	1 726	428 599											
PASSIF												Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000											
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126			100											
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132														
	Report à nouveau		134			164 264											
	Résultat de l'exercice		136			59 245											
	Subventions d'investissement		137														
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142			224 609											
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			6 984											
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 16 255)		172			159 543											
	Comptes courants d'associés		173			36 900											
	Autres dettes		175			563											
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176			203 990												
Total général (I + II + III)		180			428 599												
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.B.I. CONSEIL		Néant ☐ *											
A- RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐	Exercice N clos le									
								3	1	1	2	2	0	2	3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210									
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {		215			214									
		services *			217			218		339 994							
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222									
	Production immobilisée*							224									
	Subventions d'exploitation reçues							226									
	Autres produits							230									
							232		339 994								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234									
	Variation de stocks (marchandises)*							236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240									
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)							242		54 853							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		466			244		466							
	Rémunérations du personnel*							250		133 000							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		77 406							
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255					254		943							
	Dotations aux provisions							256									
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				}	262								
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
							264		266 668								
							270		73 326								
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																	
Produits financiers (III)		280						294		Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)								290									
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				}	300								
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348													
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306		14 081							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310		59 245							
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		59 245		314									
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318												
	Provisions non déductibles*				322												
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		14 081										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999										
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997								
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies A)		987						342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)		989										
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)		138										
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344										
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993										
	BUD (44 sexdecies)		992														
	DONT DIVERS	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346								350			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647											
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648											
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641											
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990											
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352		73 326		354							
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356										
	Déficits antérieurs reportables : *										360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1		Déficit col.2		370		73 326		372							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A.B.I. CONSEIL										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements., aménagements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470	4 416	472	2 116	474		476	6 532			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	4 416	492	2 116	494		496	6 532				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516				
	Constructions		520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
	Matériel de transport		550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles		560	783	562	943	564		566	1 726			
TOTAL		570	783	572	943	574		576	1 726				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise : SARL A.B.I. CONSEIL						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	77 406	380	77 406			
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374	67 939			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	4 867			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.I. CONSEIL										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023				et clos le : 31/12/2023				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376			
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		339 994	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106		339 994	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats								121		1 717	
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		46 165	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152		47 882	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)								137		292 112	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117		292 112	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		016					
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 890468838

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.B.I. CONSEIL

ADRESSE (voie) 5 rue Désiré Ruggieri

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS-18

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.B.I. CONSEIL

ADRESSE (voie) 5 rue Désiré Ruggieri

CODE POSTAL 75018

VILLE PARIS-18

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL A.B.I. CONSEIL
Numéro de siret 89046883800010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	89046883800010	7490B
SARL A.B.I. CONSEIL 5 rue Désiré Ruggieri 75018 PARIS-18	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	73 326
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	30 826
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		30 826
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise SARL A.B.I. CONSEIL
Numéro de siret 89046883800010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	89046883800010	7490B
SARL A.B.I. CONSEIL 5 rue Désiré Ruggieri 75018 PARIS-18	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société mentionnée colonne (a)

Désignation de l'entreprise SARL A.B.I. CONSEIL
Numéro de siret 89046883800010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS RÉPARTITION DU CAPITAL
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUES, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation
--	------------------------------

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
------------------------------	--	---------------------------	--

(1) cession, souscription au capital, annulation, rachat

*Copie certifiée sur l'honneur
conforme à l'original, le 30 juin 2024*



Société A.B.I. CONSEIL
EURL au Capital social de 1.000 Euros
5, rue Désiré Ruggieri
75018 Paris
RCS 890 468 838

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 30 juin à 9 heures,
au siège social,

L'associé unique de la société A.B.I. CONSEIL EURL au capital de 1.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 1 Euro chacune a réuni une Assemblée générale ordinaire.

Etait présente,

Madame Cécile NICOLLON des ABBAYES détentrice des 1.000 parts sociales ;

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Cécile NICOLLON des ABBAYES.

Les points suivants ont été adoptés :

Première Résolution

Approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2023 et quitus au gérant pour sa gestion.

La rémunération du gérant s'élève à 103.000 Euros, et une provision pour prime de 30.000 Euros, sur l'exercice 2023 de 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice de 12 mois clôturant le 31 décembre 2023 d'un montant de 59.245 Euros de la façon suivante :

- Report à nouveau : 59.245 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de la société s'élèveront à 224.609 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures.



*Copie certifiée sur l'honneur
conforme à l'original, le 30 juin 2024.*



Société A.B.I. CONSEIL
EURL au Capital social 1.000 Euros
5, rue Désiré Ruggieri
75018 Paris
RCS 890 468 838

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE DE L'EURL A.B.I. CONSEIL
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- L'exercice clos le 31 décembre 2023 est d'une durée de douze mois.
- Le chiffre d'affaires s'élève à 339.994 Euros.

RESULTAT AFFECTATION

Examen des comptes

Nous vous précisons que les comptes ont été établis suivant les principes comptables et les modes d'évaluation généralement admis.

- Le résultat avant impôt s'élève à 73.326 Euros.
- Les frais généraux s'élèvent à 54.853 Euros.
- Le résultat net comptable est de 59.245 Euros.
- La rémunération pour la gérance pour l'exercice 2023 s'élève à 103.000 Euros, et une provision pour prime de 30.000 Euros, pour cet exercice de 12 mois.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de la façon suivante :

- Report à nouveau : 59.245 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'EURL A.B.I. CONSEIL s'élèveront à 224.609 Euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention de ce type n'a été réalisée au cours de l'exercice.

